

COMITÉ INTERNATIONAL

TRAVAUX DU COMITÉ INTERNATIONAL PENDANT LE DERNIER
TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1870.

C'est le cœur oppressé par le spectacle et la pensée des luttes sanglantes qui se succèdent presque sans interruption depuis cinq mois, que nous publions ce 6^e Bulletin. Lorsque, à la fin d'octobre, nous réunissions, dans notre précédent fascicule, des notices sur les efforts combinés des sociétés de secours de tous pays, nous étions loin de prévoir qu'il y aurait encore de longues pages à ajouter à l'histoire de leur activité pendant la guerre actuelle, et qu'au terme de l'année 1870, nous les retrouverions à l'œuvre, devant un champ de travail qui n'a cessé de s'élargir. Telle est pourtant la réalité ; au lieu de se reposer après le début grandiose dont nous avons déjà présenté un tableau à nos lecteurs, les sociétés de la Croix rouge ont dû redoubler de zèle et faire face à des misères qui ont dépassé toute prévision. Mises à cette rude épreuve, nous ne craignons pas de leur rendre de nouveau le témoignage qu'elles ont été à la hauteur de leur mission, et que les services rendus par elles, durant ce trimestre, ne le cèdent en rien à ceux du commencement de la campagne. Elles ont eu cependant à lutter contre des difficultés nouvelles, provenant, soit de l'extension croissante du théâtre de la lutte, soit de l'épuisement des ressources, soit de concurrences redoutables, telles que l'assistance des prisonniers de guerre, des exilés, des populations ruinées, sans parler des pauvres qui, pendant la saison d'hiver, réclament toujours de leurs bienfaiteurs habituels un surcroît d'aumônes. On eût pu s'attendre aussi à ce que la persévérance des hommes qui payaient de leur personne fût quelque peu en défaut, et à ce que le découragement s'emparât d'eux, à la vue d'un abîme de maux qui devait leur faire sentir la

faiblesse relative des moyens dont ils disposaient. Mais, grâce à Dieu, ces obstacles divers ont été surmontés. Le torrent de la charité a continué à couler à pleins bords, et l'on ne peut songer sans effroi à ce qu'aurait été le sort des milliers de blessés, qui en ont éprouvé les salutaires effets, si le service de santé officiel avait été réduit à ses seules ressources, comme c'était presque toujours le cas dans les guerres antérieures à l'avènement de la Croix rouge.

Nous ne pouvons donner dans ce numéro une revue complète de ce qui s'est fait, plusieurs Comités centraux n'ayant pas jugé opportun de résumer pour nos lecteurs leurs plus récents travaux, et les principes sur lesquels repose l'existence de ce recueil ne nous permettant pas de suppléer à leur silence. Si, comptant sur l'indulgence de nos correspondants, nous avons enfreint une fois cette règle, il y a trois mois, c'est un motif de plus pour que nous nous y conformions strictement aujourd'hui.

Mais cette réserve ne s'applique pas à nos propres actes, au sujet desquels nous allons entrer dans quelques détails.

BÂLE

La tâche du Comité international, comme celle de toutes les sociétés de secours, loin de diminuer depuis notre dernier compte rendu, s'est accrue peu à peu. Cela est vrai pour Genève comme pour Bâle, mais c'est surtout dans cette dernière ville qu'elle a pris de grandes proportions. Pour en donner une juste idée, nous reproduirons ici quelques fragments du rapport que nous a présenté notre président, M. Moynier, à la suite de la dernière visite qu'il a faite à notre Agence, le 28 décembre 1870.

« Messieurs,

« Lorsque, le 19 juillet dernier, je partais pour instituer à Bâle, suivant vos instructions, une Agence internationale de secours aux blessés, une grande incertitude régnait dans notre esprit sur l'étendue des occupations qui lui incomberaient. Nous obéissions à un vœu, je devrais presque dire à un ordre, de la Conférence de Berlin, mais nous nous demandions avec une certaine anxiété, comment ce rouage administratif d'un nouveau genre fonctionne-

rait. Nos agents eux-mêmes, lorsque je les laissai, peu de jours après, installés dans un bureau vide, encore inconnu du public, n'étaient pas sans s'adresser à eux-mêmes, sur leur activité future, des questions auxquelles ils ne savaient que répondre. Mais ils étaient prêts à tout événement, et disposés à tout ce que les circonstances réclameraient de leur dévouement.

« L'expérience a prouvé que leurs fonctions n'étaient pas une sinécure, et que la décision de la conférence de Berlin était pleinement justifiée. L'Agence, qui n'était au début qu'un modeste rejeton du Comité international, est devenue un grand arbre et s'est acquis une juste réputation. La bénédiction de Dieu a évidemment reposé sur elle. Les causes de son succès se trouvent sans doute en grande partie dans l'étendue des maux de la guerre et dans la situation géographique de la ville de Bâle, mais jamais, malgré cela, les résultats obtenus ne l'eussent été sans l'habileté et le zèle à toute épreuve des directeurs de l'Agence. Il faut les avoir vus de près, comme j'en ai eu le privilège, pour bien apprécier tout ce que nous leur devons. Il est impossible de se trouver au milieu de ces hommes, tous dans la force de l'âge, heureux de se rendre utiles sans ostentation, appliqués à une même œuvre, qui est devenue l'objet de leur constante préoccupation, et au service de laquelle ils mettent une volonté aussi énergique qu'éclairée, sans se sentir soi-même électrisé, et sans reconnaître que de pareils ouvriers devaient réussir dans leur entreprise.

« Ces convictions sont nées chez moi de l'inspection minutieuse des divers services de l'Agence, que vous connaissez déjà par correspondance et par les rapports publiés tous les dix jours, mais que la relation d'un témoin oculaire vous rendra peut-être plus familiers encore.

« L'ensemble de l'Agence se compose de quatre établissements distincts, administrés par 31 personnes.

« 1° Le *Bureau central* (Rittergasse, 29) est le siège du comité. C'est là que se fait la correspondance générale, et de là que partent les ordres pour les services spéciaux détachés successivement de ce tronc primitif. C'est là aussi que se pressent les visiteurs : délégués des comités de secours des divers pays, médecins et infirmiers, bienfaiteurs, etc., qui viennent se renseigner sur l'état des

besoins des armées, demander des directions et des conseils ; on les éclaire autant qu'on le peut, on leur distribue des imprimés (rapports de l'Agence, texte de la Convention de Genève, circulaires, etc.), on les munit, s'il y a lieu, de lettres de recommandation ; en un mot, on s'efforce d'être utile aux uns et d'utiliser la bonne volonté des autres. C'est le pendant de ce que nous voyons et faisons sur une moindre échelle dans notre bureau de Genève.

« Les six membres du comité, secondés par un secrétaire et par un autre employé, suffisent à cette besogne, qui serait bien moindre si l'organisation des sociétés de secours et la Convention de Genève étaient mieux connus du public. Beaucoup de temps se perd, en effet, à redresser, à ces divers égards, des opinions erronées et très-répandues, dont les suscriptions variées et bizarres des lettres adressées à l'Agence offrent un curieux reflet.

« L'une de ces erreurs, signalée déjà dans notre 5^e bulletin, consiste à croire qu'il existe une seule *Société internationale* de secours, embrassant tous les pays, et à laquelle on peut s'affilier auprès de nous. L'emploi abusif de cette épithète par maint comité a contribué à accréditer ce préjugé, qu'il est très-important de dissiper.

« On a demandé aussi très-fréquemment à nos agents, comme à nous, des brassards et des drapeaux estampillés, et chaque fois ils ont dû répondre, la Convention de Genève à la main, que le brassard n'est délivré que par l'autorité militaire belligérante, que la légitimation du drapeau ne résulte que de l'usage qu'on en fait, et que ni l'Agence ni le Comité international n'ont qualité pour en donner. Rien n'égale l'étonnement des requérants, lorsqu'on leur apprend que le timbre des sociétés de secours n'a pas de valeur légale, et que ces sociétés ne sont pas même mentionnées dans la Convention.

« 2^o Le *Bureau d'informations* est installé dans le bâtiment du Casino de ville, à quelques minutes du Bureau central. Une croix rouge et une verte, placardées sur la porte d'entrée, indiquent qu'on s'y occupe à la fois des blessés et des prisonniers. Dix personnes y travaillent assidûment du matin au soir. Leur occupation ne laisse pas que d'être fort ingrate en elle-même, mais elle a pour effet de calmer bien des angoisses morales et des souffrances physiques. Une triple tâche leur est échue en partage.

« a) Les unes inscrivent les demandes de renseignements qui leur sont adressées au sujet des soldats disparus. S'il s'agit de Français, on consulte les listes de blessés fournies à l'Agence par l'autorité prussienne, et de plus, pour les officiers, on écrit, s'il y a lieu, au ministère de la guerre à Berlin. Les réponses sont transmises sans frais aux requérants. S'agit-il d'Allemands, la marche de l'enquête est moins régulière et varie suivant les cas. Pourtant, le bureau s'est ingénié pour se procurer, par des correspondants officieux, la liste des prisonniers allemands qui se trouvent en France, et déjà il en a obtenu quelques-unes, qui lui permettent de répondre immédiatement, dans une certaine mesure, aux questions qu'on lui pose.

« b) La transmission des lettres de France en Allemagne, et *vice versa*, pour la correspondance des militaires avec leur famille, constitue une spécialité qui occupe plusieurs personnes. Elles ont à trier tous ces messages, à rectifier les adresses souvent incorrectes, à apposer les timbres qui garantissent la franchise postale. Beaucoup de plis adressés à l'Agence elle-même doivent être ouverts et renvoyés à qui de droit. Ceux qui contiennent des valeurs passent dans la plus grande pièce du bureau, où une demi-douzaine d'employés sont exclusivement chargés des envois d'argent aux prisonniers de guerre.

« c) Ces envois d'argent exigent une manutention et une comptabilité minutieuses. Le mode d'expédition n'est cependant pas uniforme. Suivant les localités on procède différemment, adoptant toujours la voie qui offre le plus de garantie pour l'arrivée des sommes au destinataire. Rien n'est négligé pour que ce service se fasse avec la plus grande ponctualité.

« J'ai dit que le bureau du Casino était un bureau mixte s'occupant à la fois des blessés et des prisonniers ; il était difficile qu'il en fût autrement, la ligne de démarcation entre ces deux catégories de malheureux étant impossible à établir pour le genre de service dont il est ici question, et leur confusion n'offrant, sous ce rapport, aucun inconvénient.

« 3° Le *Magasin* (Kohlenberggasse, 24). — Quand du Casino, situé dans la partie basse de la ville, on s'élève sur la colline qui le domine à l'ouest, on atteint en peu d'instant notre troisième

établissement, dont la croix rouge révèle encore l'existence aux passants. Un bâtiment situé au fond d'un petit jardin, et facilement abordable aux lourds camions de chemin de fer, contient notre dépôt de matériel. De nombreux colis y arrivent et en partent chaque jour pour les destinations les plus diverses. Si jamais l'Agence, à l'instar du Comité de Londres, publie une carte statistique du théâtre de son action, on pourra se convaincre aisément du vaste rayonnement dont elle est le centre.

« La moyenne des entrées est cependant encore de 28 colis par jour. Les expéditions de ce trimestre se montent à 2,470 colis. Plus de 5,000 ont déjà passé entre nos mains. Classés par catégories dans le magasin, leur seul aspect dénote la variété des besoins qu'ils sont destinés à satisfaire : vêtements chauds, linge, objets de pansement, aliments, vins, il y a de tout dans cet entrepôt de la charité, où les dons ne chôment guère, et où l'on travaille sans cesse à préparer des envois pour les lieux où les besoins les plus impérieux se font sentir.

« Ces expéditions ne sont point aussi faciles qu'on pourrait le croire, par le fait qu'on ne se contente pas de les faire partir, mais qu'on les accompagne presque toujours jusqu'au lieu de destination. Sans cette mesure de prudence indispensable, sans l'énergie que les convoyeurs sont obligés de déployer pour surveiller leur cargaison et pour atteindre le but qui leur est assigné, il serait impossible de faire parvenir des secours là où ils font le plus défaut, et où nos envoyés sont toujours reçus avec les témoignages de la plus vive reconnaissance. L'Agence a eu jusqu'à onze de ces auxiliaires en mission à la fois.

Les chemins de fer suisses qui, à l'origine, transportaient gratuitement les objets destinés aux blessés, nous ont retiré cette faveur à dater du 15 novembre dernier. Aujourd'hui nous sommes obligés d'en payer le port intégralement, mais la moitié de cette dépense nous sera remboursée plus tard. En attendant, il en résulte pour notre caisse une charge assez lourde.

« Le Comité de dames continue à se rendre utile en réunissant, en classant et en emballant le contenu des petits paquets envoyés au dépôt.

« Beaucoup d'articles demandés par les belligérants, et dont le magasin était dépourvu, ont été achetés par l'Agence au moyen

des dons en argent qu'elle a reçus et qui au 31 décembre se montaient à 286,412 fr. 53. Ces achats ont compris essentiellement des vêtements (caleçons, gilets, pantoufles et souliers, chemises, ceintures de flanelle, etc.), des aliments (vins en grande quantité, lait concentré, farineux et légumes secs, extrait de viande, fromage, jambons, pommes séchées, beurre salé, rhum, cognac, etc.), des couteaux, cuillers et fourchettes, des médicaments de toute sorte, des béquilles, des cigares, des couvertures, etc., etc. — Lorsque des secours en argent étaient préférés et que l'on pouvait être certain qu'ils seraient bien employés, l'Agence n'a pas hésité à envoyer à telle ambulance ou à tel comité un subside de quelques centaines ou même de quelques milliers de francs.

« Si l'Agence s'applique à répartir judicieusement les secours dont elle dispose, elle ne s'attache pas moins à le faire avec la plus absolue impartialité, et ce double mérite entre certainement pour beaucoup dans la confiance que le public lui témoigne d'une manière aussi soutenue.

« 4^o *Hôpital du Petit-Klingenthal*. — Dans les premiers jours de novembre, l'Agence fit des démarches auprès du gouverneur de l'Alsace, pour obtenir que 300 blessés français qui, après guérison, allaient être internés de Haguenau en Allemagne, fussent renvoyés dans leurs foyers, en vertu de l'article 6 et de l'article 5 additionnel de la Convention de Genève. Cette tentative fut couronnée de succès, et des mesures furent prises pour le repatriement de ces malheureux à travers la Suisse.

• Bâle s'étant engagé à les recevoir des mains de l'autorité prussienne et à faciliter leur voyage jusqu'à la frontière française, se hâta de préparer des locaux pour les recevoir. Une centaine de lits furent installés dans l'hôpital vacant du Petit-Klingenthal, sur la rive droite du Rhin ; un service médical y fut organisé, et un établissement alimentaire pour les pauvres, fonctionnant dans le même bâtiment, fut chargé de pourvoir à la nourriture des blessés. Ceux-ci arrivèrent, dès le 20 octobre, par détachements successifs. Reçus dans cet asile hospitalier, ils y sont l'objet des soins les plus attentifs et les plus bienveillants, et, dès le lendemain de leur arrivée, ils sont dirigés vers la frontière française par la voie la plus sûre. Ceux dont l'état sanitaire exige encore un traitement ou du

repos, sont gardés quelques jours, jusqu'à ce qu'ils puissent continuer leur voyage, ou transférés dans quelque station médicale du voisinage. Les chemins de fer suisses ont contribué à cette bonne œuvre en transportant gratuitement tous ces invalides, en 2^{me} classe, de Bâle à Genève ; mais cette concession a pris fin le 15 novembre, et, depuis cette époque, il a fallu que la charité privée fournit à l'Agence les moyens de payer ces coûteux transports. Un appel adressé au public pour cet objet spécial a été entendu, et chacun a compris qu'il ne pouvait pas faire de ses dons un meilleur emploi, qu'en contribuant à arracher des mutilés à la captivité, et à les rendre à leur famille ; l'heureux effet moral que produit sur eux la joie de sortir des mains de l'ennemi et la pensée de regagner bientôt leur pays natal, est à lui seul un puissant agent de guérison, bien nécessaire encore pour un grand nombre.

« Une fois ce service d'évacuation établi et fonctionnant au gré des intéressés, ceux-ci en ont profité pour diriger sur Bâle un nombre d'invalides bien supérieur à celui primitivement annoncé et convenu. Il en était déjà arrivé 1,553 au 31 décembre, et il est impossible de prédire quand ces passages cesseront.

« Je ne puis terminer le récit de mon excursion à Bâle sans vous dire, Messieurs, quelques mots de la *Croix verte*, car l'œuvre de secours aux prisonniers de guerre, dont elle est la marque distinctive, quoique entièrement séparée de celle de la *Croix rouge*, se rattache très-intimement à cette dernière par son origine et par son personnel, M. le Dr Christ-Socin, qui en est l'âme et le président, étant également un des membres de l'Agence.

« Ses magasins, voisins des nôtres, sont richement pourvus, et les dons y affluent, principalement de la France, car, quoique le Comité prête son assistance aux prisonniers des deux nations belligérantes, c'est surtout du côté des prisonniers français, en raison de leur nombre excessif, que s'est établi le principal courant de la charité. Au surplus, le Comité de la Croix verte n'a pas besoin, comme celui de la Croix rouge, d'observer une stricte impartialité dans la répartition des offrandes qui lui sont confiées ; les prisonniers des deux armées n'étant pas confondus comme leurs blessés, les bienfaiteurs ont presque toujours soin de préciser le côté vers lequel ils désirent que l'on dirige leurs envois. Tel est le cas, en

particulier, pour les innombrables petits paquets envoyés aux prisonniers par leurs parents, et qui portent chacun une adresse déterminée.

« Comme l'Agence, le *Comité international de secours aux prisonniers de guerre* cherche à s'entourer de toutes les lumières possibles, pour connaître exactement les besoins des divers dépôts de prisonniers et pour y répondre. Il correspond notamment avec un grand nombre de commandants militaires qui, pleins eux-mêmes de sollicitude pour les hommes confiés à leur garde, demandent à Bâle les objets dont la privation se fait le plus cruellement sentir, et veillent à leur distribution.

« Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans tous les détails de ce service intéressant, mais vous les trouverez dans les rapports périodiques que publie le Comité de la Croix-verte, auxquels je me permets de vous renvoyer. »

GENÈVE

L'Agence de Bâle, quelque développement qu'elle ait pris, n'a pas absorbé, tant s'en faut, tout le travail du Comité de Genève. Celui-ci a pu encore, de la ville où il réside, prendre une part importante au mouvement général de la philanthropie pendant cette affreuse guerre. La suite des événements nous a même conduits à modifier graduellement la nature de nos occupations et à les développer, tantôt dans une direction, tantôt dans une autre, suivant les besoins du moment. C'est ainsi que plusieurs choses qui ne nous avaient point occupés pendant les premiers mois de la lutte, sont devenues les principaux aliments de notre activité présente. Notre horizon s'est élargi, soit que le flot des calamités montant toujours, de nouvelles voies aient été ouvertes à la bienfaisance, soit que le déplacement graduel des armées ayant intercepté la plupart des voies de communication entre la Suisse et la France, Genève ait vu la ligne directe du transit entre la France et l'Allemagne se rapprocher d'elle de plus en plus.

Nous allons passer rapidement en revue nos divers services.

1° *Bureau central et informations.* — Ce que nous avons dit plus

haut du bureau central de Bâle, s'applique de tous points à celui que nous avons ouvert à Genève (Grand'rue, 33), et où travaillent cinq employés. Nous n'y reviendrons donc pas.

Seulement, chez nous, ce bureau se confond avec le bureau d'informations, tandis qu'à Bâle ils occupent des locaux différents. Nous avons, nous aussi, à procurer des renseignements, à transmettre des lettres ou de l'argent. Mais ce n'est guère là qu'un travail accessoire, qui devrait, à la rigueur, être entièrement concentré dans les mains de nos agents de Bâle. Notre courant d'affaires, dans cette spécialité, est bien moindre que le leur, car les personnes qui s'adressent à nous sont seulement celles qui ont été mal renseignées ou qui résident dans notre voisinage. Toutefois, depuis l'occupation de Mulhouse et de St-Louis par les Prussiens, toutes les lettres que l'Agence reçoit à destination des parties de la France non envahies, nous sont envoyées pour être remises à l'administration des postes françaises.

Au point de vue des renseignements, nous avons pris deux mesures dont le résultat a répondu à notre attente.

L'existence du bureau de Bâle étant trop peu connue en France, nous avons adressé, le 6 octobre, à tous les préfets de ce pays, pour les en instruire, une lettre-circulaire que beaucoup d'entre eux ont publiée, et qui a eu pour effet d'accroître considérablement le travail de nos agents.

Plus tard, afin d'éviter une partie des demandes d'informations dont l'Agence était assaillie, nous nous sommes mis à publier des listes de blessés français recueillis par les troupes allemandes. Ces listes, dressées au ministère de la guerre et communiquées par le Comité central de Berlin, étaient précédemment déposées à Bâle, où on les consultait pour répondre aux familles inquiètes sur le sort des absents. En les imprimant et en les répandant en France nous avons espéré aller au-devant des recherches et simplifier la correspondance que ce service si utile occasionnait. Nous les envoyons gratuitement dans toutes les préfectures et sous-préfectures, ainsi qu'aux Comités de secours. Au 31 décembre nous avons déjà publié trois listes contenant 7,000 noms.¹

¹ Ces listes sont en vente au profit de l'œuvre.

Prix : 1 fr. 50 la première; 1 fr. les suivantes. Pour la France (rendues

2° *Publications.* — Indépendamment des *listes de blessés* dont nous venons de parler, notre Comité fait encore traduire et imprimer en français les *rappports de l'Agence de Bâle*, dont beaucoup de lecteurs ne peuvent pas prendre connaissance dans leur langue originale. Les 13 premiers embrassent la période qui s'est terminée au 31 décembre.

Enfin la préparation et la publication du *Bulletin international*, dont nous avons été chargés par la Conférence de Berlin, nous incombent en temps de guerre comme en temps de paix, et nous espérons que ce 6^e numéro prouvera que nous ne négligeons pas l'accomplissement de cette partie de notre mandat.

3° *Secours matériels.* — La création d'un entrepôt de matériel à Genève est encore très-récente. Elle a été la conséquence forcée des événements, et de l'impossibilité où notre Agence s'est trouvée de faire parvenir des secours en nature aux ambulances françaises, autrement que par notre ville.

Dès que la nécessité de ce nouveau service nous a été démontrée, nous l'avons organisé à proximité de la gare du chemin de fer. Dans le local qui nous sert de magasin, nous recevons non-seulement les colis que l'Agence nous envoie à destination de l'armée française, mais encore ceux qui nous sont adressés directement par les Comités de secours situés dans notre zone d'attraction, tels que ceux de Neuchâtel, Lausanne, Vevey et Genève. Dès que nous en avons réuni un certain nombre, nous les dirigeons sur Lyon, où nous avons trouvé un précieux correspondant qui les reçoit et préside à leur répartition.

Ce correspondant est un *Comité suisse de secours*, qui s'était organisé à Lyon pour la durée de la guerre, et qui s'est mis très-obligamment à notre disposition. Il se renseigne lui-même sur les besoins des diverses fractions de l'armée française ou des localités qui renferment des blessés, et fait suivre nos colis, soit conformément à nos directions, soit sur les points où il sait que les secours font le plus défaut. Il est superflu d'ajouter qu'à l'instar de l'A-

franco), 1 fr. 50 la première; 1 fr. les suivantes, contre valeur en timbres-poste.

S'adresser à M. Georg, libraire à Bâle et à Genève.

gence de Bâle il fait accompagner ses envois, et s'assure qu'ils ne seront ni perdus, ni gaspillés. Au 31 décembre nous avons déjà envoyé 274 colis, et nous n'avons eu qu'à nous louer du zèle judiciaire avec lequel le Comité suisse de Lyon nous a secondés.

Nous faisons figurer tout le mouvement de notre magasin dans les rapports de l'Agence de Bâle, dont il n'est en réalité qu'une succursale. Mais il n'en est pas de même des dons en argent que nous recevons directement, et que nous gardons dans notre caisse; ils nous sont indispensables pour pourvoir à nos propres dépenses, et ne figurent, pas plus que celles-ci, dans les comptes de l'Agence de Bâle. Nous nous proposons d'en faire l'objet d'un rapport spécial, à la fin de la campagne. Ces recettes se montaient au 31 décembre dernier, à la somme de 58,000 fr. environ.

Il y eut, dans le courant de novembre, un moment où notre Agence avait de la peine à faire face aux demandes de secours qu'elle recevait de toute part, et où, en même temps, elle constatait, avec anxiété, un ralentissement assez marqué de la libéralité de ses donateurs. Elle fit entendre un cri de détresse dans ses rapports et, pour l'aider, nous lançâmes nous-mêmes, le 15 novembre, une circulaire à tous les comités centraux, afin de les informer de la position critique dans laquelle nous étions menacés de nous trouver. A la suite de ces appels, la moyenne des dons s'est sensiblement relevée.

4° *Repatriement des invalides.* — Avant d'assumer la responsabilité du repatriement des invalides, notre Agence s'était concertée avec nous, qui devons lui tendre pour cela la main d'association, et recevoir, à leur passage à Genève, la plupart des blessés qui allaient rentrer en France. Nous n'avons pas hésité, cela va de soi, à nous prêter à cette combinaison, qui nous a été d'ailleurs singulièrement facilitée par les prestations gratuites de toutes sortes que nous avons reçues, tant des administrations publiques que des particuliers.

Les choses se passent chez nous à peu près comme à Bâle, si ce n'est que les soldats, couchant dans une caserne où il faut faire place chaque jour aux nouveaux arrivants, nous avons mis à l'hôpital cantonal ceux dont la santé exigeait un arrêt de quelques jours, jusqu'au moment où une dame généreuse installa pour eux

une ambulance parfaitement aménagée, et les y entretint à ses frais. En principe, ces mutilés, venus de Bâle à Genève dans la journée, repartent le lendemain pour Lyon ou pour telle autre destination que nous leur assignons, d'accord avec l'intendance française. Le Comité des dames de notre ville nous fournit des objets de pansement, ainsi que du linge et des vêtements, que nous distribuons à ceux qui en manquent.

Nous nous sommes préparés à agir de même envers les invalides allemands que la France renverrait dans leur pays ; mais jusqu'à présent, sauf pour quelques rares officiers, ce cas ne s'est pas présenté.

5° *Asiles de convalescents.* — Le comité central de Berlin nous a signalé, comme un objet digne de notre sollicitude, l'organisation de stations d'hiver, pour les militaires convalescents, sur les bords du lac Léman, aux environs de Montreux. Cette proposition trouva de l'écho parmi nous ; mais la réalisation de ce programme nous parut bien difficile, par suite de l'affluence des étrangers dans la région signalée, et de la difficulté d'y trouver des logements disponibles. Nous avons fait néanmoins de sérieuses tentatives pour y donner suite, et nous avons fini par pouvoir offrir quelques chambres, qui sont dès à présent occupées en partie par des officiers allemands. Le comité de secours de Vevey a bien voulu nous servir d'obligeant intermédiaire pour les négociations relatives à cette affaire ; il l'administre en notre nom, mais nous avons assumé sur nous-mêmes toute la responsabilité financière.

Ne trouvant pas en Suisse les moyens convenables pour établir des asiles de convalescents sur une échelle suffisante, nous avons tourné nos regards vers l'Italie et réclamé du comité central de Milan, conseil et appui. Ces ouvertures, accueillies avec une faveur marquée par nos honorables correspondants, nous ont conduits à pouvoir disposer de bon nombre de logements pour officiers et pour soldats, sur les bords du lac de Côme et sur ceux du lac Majeur. Déjà quelques officiers ont été dirigés sur la station de Palanza. Ensuite des arrangements que nous avons pris avec le comité de Milan, et qui sont les mêmes qu'avec le comité de Vevey, nous nous sommes portés garants des sommes qu'il aurait à déboursier et lui avons abandonné la surveillance de tous les

détails administratifs. Nous sommes heureux de pouvoir compter pour cela sur sa précieuse coopération.

Jusqu'à ce jour, nos pensionnaires sont peu nombreux, mais tous Allemands, et nous avons prié instamment le Comité de Berlin de nous envoyer aussi des Français, plusieurs de ceux qui sont actuellement prisonniers en Allemagne devant avoir besoin de passer l'hiver sous un ciel plus clément. Nous espérons qu'il sera fait droit à cette requête.

Quant au Comité français, nous nous sommes mis également à sa disposition; mais, ayant déjà lui-même, dans son propre pays, des stations d'hiver excellentes pour ses blessés, il n'est pas probable qu'il trouve l'occasion d'utiliser nos offres de services.

6° *Prisonniers de guerre.* — Si, en temps de paix, nos sociétés de secours doivent chercher parfois, en dehors de la sphère militaire, un aliment à leur activité, maintenant, au contraire, elles sont plutôt débordées et ne peuvent suffire à l'assistance de toutes les victimes de la guerre. Les blessés et les malades forment déjà pour elles une clientèle si nombreuse, qu'elles ont dû laisser à d'autres le soin de tous les malheureux qui ne rentrent pas dans cette catégorie, et notamment celui des prisonniers de guerre.

Pour ce motif, le Comité international a été des premiers à reconnaître qu'il ne pouvait s'associer à cette tâche, quelque intéressante et utile qu'elle fût. D'ailleurs, il lui sembla qu'elle ne devait pas être placée sous l'égide de la Croix rouge. Si cet emblème n'était l'attribut que des sociétés de secours, celles-ci seraient libres de l'arborer sur tout ce qu'elles jugeraient à propos d'entreprendre; mais depuis que, par la Convention de Genève, la Croix rouge est devenue aussi la marque distinctive du service sanitaire des armées, elle a acquis une signification légale, qui s'oppose à ce que des sociétés privées en disposent à leur gré.

Ces considérations, toutefois, ne nous ont pas empêchés de secourir, autant que nous l'avons pu, la fondation d'un Comité spécial en faveur des prisonniers, en l'appuyant de notre recommandation. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que l'initiative de cette excellente institution était partie de l'Agence de Bâle, que l'un de ses membres était prêt à s'y consacrer, et que nos plus vives sympathies lui étaient acquises. Un premier appel, signé par M. le Dr

Christ-Socin, avait été publié le 31 octobre, et, le 22 novembre, nous lançons à notre tour une circulaire destinée à favoriser l'essor de l'œuvre créée sous ses auspices, œuvre qui vit aujourd'hui de sa vie propre, tout à fait indépendante de celle de notre Agence.

7° *Personnel du Comité international.* — Nous ne pensons pas, qu'après l'exposé qu'on vient de lire, il soit nécessaire de justifier la détermination que nous avons prise de nous adjoindre deux nouveaux collègues. Ce n'est assurément pas trop de sept membres pour un Comité aussi affairé que le nôtre. Nous prions donc nos honorables correspondants de bien vouloir prendre acte de la nomination de M. Alphonse Favre, ancien professeur à l'Académie de Genève, et de M. Gustave Ador, avocat, qui font aujourd'hui partie du Comité international.

Et, maintenant, que conclure de tout ce qui précède? Si nous sommes reconnaissants envers Dieu de ce qu'il nous a permis de faire du bien à nos frères malheureux et de satisfaire en quelque mesure un besoin de nos cœurs, ne serons-nous pas émus aussi par le spectacle des maux que nous nous efforçons de soulager, et ne soupirerons-nous pas ardemment après la paix, qui peut seule y mettre un terme? Ah! oui, certes, nous nous associons à ce vœu, qui est actuellement celui de toute l'Europe. Quoique la guerre soit notre élément, nous la voyons de trop près pour ne pas la prendre en horreur, et pour que nos aspirations, loin d'être belliqueuses, ne soient pas éminemment pacifiques. Dieu veuille faire tomber bientôt les armes des mains des combattants, et donner au monde une paix durable, qui préserve pour longtemps l'humanité d'abominations pareilles à celles dont nous sommes témoins!
